



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge


19074312

 Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, Division NEUFCHATEAU
le **23 MAI 2019**
jour de sa réception.
Le Greffier
[Signature]

N° d'entreprise : 0840 951 792

Dénomination

(en entier) : "LIBRAMONT EXHIBITION & CONGRESS"

(en abrégé) : "LEC"

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : 6800 Libramont - Rue des Aubépines, 50.

- Chouigny

Objet de l'acte : Modification date et heure de l'assemblée générale - modification des statuts

D'un acte reçu par le notaire Jean-François PIERARD, associé de la société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée « PIERARD & DUMOULIN² », ayant son siège social à 6900 Marche-en-Famenne, Avenue de la Toison d'Or, 67, le 23 avril 2019, enregistré, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LIBRAMONT EXHIBITION & CONGRESS", ayant son siège social à 6800 Libramont, Rue des Aubépines, 50 t, a pris les décisions suivantes:

1. Modification de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle – modification de l'article 20 des statuts

L'assemblée décide de postposer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier l'heure de sa tenue, à savoir actuellement le troisième vendredi du mois d'avril, à 18 heures. Elle décide de fixer dorénavant la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de mai, à 16 heures.

2. Modification des statuts

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts, comme suit :

« L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année le troisième mardi du mois de mai à 16 heures. ».

3. Mandat – pouvoirs

- L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

- En outre, elle décide de donner mandat spécial à Madame Chantal BURON, Candidat notaire, domiciliée à 6900 Champlon-Famenne, rue de la Forêt, 17, ou à Monsieur Arnaud NOIRHOMME, employé, domicilié à 4190 Xhoris, rue Mont de Fontaine, 19B, à l'effet de signer le texte coordonné des statuts et de déposer celui-ci au greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Pour extrait analytique conforme non enregistré délivré dans le seul but d'être déposé au greffe du Tribunal de Commerce.

Jean-François PIERARD

Déposés en même temps : l'expédition du procès-verbal de l'acte du 23 avril 2019, l'extrait analytique dudit acte, et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).